

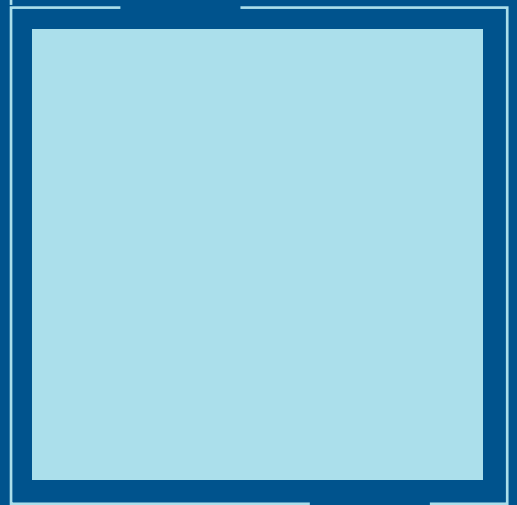


CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Baromètre de la diversité de la société française

Vague 2018

Décembre 2018





Sommaire

1. Éléments de contexte et méthodologie.....	4
2. Résultats de l'étude	8
I. Un effort constaté concernant la représentation de la diversité des origines à la télévision	8
A. Une évolution quantitative dans la représentation des personnes vues comme « non-blanches » à la télévision.....	8
B. Une évolution qualitative dans la représentation des personnes vues comme « non-blanches » à la télévision.....	12
II. Un effort à poursuivre concernant la représentation des âges, des situations professionnelles et du handicap	16
A. Une représentation déséquilibrée des personnes selon leur âge et leur situation professionnelle.....	16
B. Une représentation très faible et peu diversifiée du handicap perçue à l'antenne.....	19
III. Un effort à accentuer concernant deux nouveaux sujets de préoccupation du Conseil : la représentation de la diversité des territoires et de la précarité	22
A. Une diversité des territoires peu visible à l'antenne.....	22
B. Une quasi-absence des personnes en situation de précarité.....	25



1. Éléments de contexte et méthodologie

Depuis la fin des années 1990, le Conseil s'est préoccupé de la question de la représentation par les médias de la diversité de la société française. Parmi les dates importantes peuvent être notamment rappelées la réalisation d'une première étude quantitative sur la perception de la diversité de la société française à la télévision en 1999, l'introduction en 2000 dans les conventions des chaînes privées d'une disposition relative à la « meilleure représentation à l'antenne de la diversité de la société française », la participation du Conseil en 2003 au colloque « Ecrans pâles » et enfin la remise en octobre 2006 d'un rapport de synthèse des actions des chaînes en la matière.

Avril 2006 constitue un moment clef dans l'action du Conseil puisque la loi sur l'égalité des chances a complété l'article 3.1 de la loi du 30 septembre 1986 et donné une base législative à l'action qu'il avait jusque-là entreprise de manière purement conventionnelle. Désormais, le Conseil « *contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille, notamment auprès des éditeurs de services de radio et de télévision, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française* ».

La loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a renforcé le rôle du Conseil en faveur de la représentation de la diversité de la société française et souligné les attentes du législateur en la matière à l'égard des éditeurs, en particulier de France Télévisions. Le Conseil doit désormais rendre compte chaque année au Parlement des actions des éditeurs de services de télévision en matière de programmation reflétant la diversité de la société française et proposer les mesures adaptées pour améliorer l'effectivité de cette diversité dans tous les genres de programmes.

Le Conseil a donc inscrit la représentation de la diversité de la société française au cœur de son action en incitant chaque éditeur, tout en tenant compte de sa situation particulière, à favoriser concrètement l'expression de cette diversité.

Pour appuyer son action, le Conseil a mis en œuvre, dès 2009, un « baromètre de la diversité » qui constitue un outil de mesure permettant une évaluation objective de la perception de la diversité de la société française à la télévision. Celui-ci, à échéances régulières, rappelle aux chaînes la nécessité de mieux nourrir leurs antennes par des programmes représentatifs de la diversité et non de le faire de manière événementielle. Au fil des années, afin de prévenir la diffusion de visions stéréotypées ou de propos sources d'amalgames sur les antennes, le Conseil a fait évoluer son baromètre en y intégrant de nouveaux critères quantitatifs – tels que la situation de précarité ou, pour la première fois en 2018, celui du lieu de résidence – mais aussi qualitatifs, tel que le rôle positif, négatif ou neutre des personnes intervenant à l'antenne.

Une nouvelle étape a été franchie en 2017 avec la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui donne au Conseil la mission supplémentaire de veiller « [...] à ce que la diversité de la société française soit représentée dans les programmes des services de communication audiovisuelle et que cette représentation soit exempte de préjugés ».



Généralités

La périodicité de l'étude est, depuis 2012, annuelle.

Les sept critères actuellement indexés sont :

- l'origine perçue (perçu comme « blanc », perçu comme « noir », perçu comme « arabe », perçu comme « asiatique », « autre ») ;
- le sexe (masculin/féminin)¹ ;
- la catégorie socioprofessionnelle² (« CSP+ », correspondant aux catégories socioprofessionnelles supérieures, « CSP- », correspondant aux catégories socioprofessionnelles inférieures, « inactifs » et « activités marginales ou illégales ») ;
- le handicap (oui/non) ;
- l'âge (« - de 20 ans », « 20 - 34 ans », « 35 - 49 ans », « 50 - 64 ans » et « 65 ans et + ») ;
- la situation de précarité³ ;
- et, pour la première fois en 2018, le lieu de résidence⁴.

Le rôle de l'intervenant (« positif », « négatif » ou « neutre »⁵) est indexé dans le baromètre depuis 2013.

La méthode repose sur l'observation des programmes et l'indexation des personnes qui s'expriment à l'antenne. Elle est réalisée par personne et par émission. En conséquence, une personne est indexée une fois, et une fois seulement, dès lors qu'elle prend la parole.

¹ L'étude relative à la présence des hommes et des femmes fait l'objet d'une publication séparée.

² Selon la nomenclature et classification des professions INSEE

³ Conformément à un arrêté de 1992 qui donne une définition officielle des catégories de personnes qui sont en situation de précarité, sont indexés en situation de précarité les personnages suivants : chômeurs ; bénéficiaires du RMI ; titulaires d'un contrat emploi solidarité ; personnes sans domicile fixe ; jeunes âgés de 16 à 25 ans exclus du milieu scolaire et engagés dans un processus d'insertion professionnelle.

⁴ L'indexation du lieu de résidence se fait pour chaque intervenant d'une émission en choisissant entre les options suivantes :

- « centre-ville (historique) » ;
- « quartiers périphériques de pavillon et de petits immeubles » ;
- « grands ensembles de banlieues populaires » ;
- « villages » ;
- « les Outre-mer ».

Dans une autre colonne, la catégorie centre-ville est complétée par les options suivantes :

- « métropole » (ex : Paris/Marseille) ;
- « grande ville » (ex : Lyon, Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Lille) ;
- « ville moyenne ou petite ville ».

Dans une troisième colonne « commentaires », est précisé :

- pour les quartiers périphériques pavillonnaires, la ville dont le quartier est la périphérie ;
- pour les quartiers de grands ensembles de banlieues populaires, le nom de la ville ;
- pour les Outre-mer, le territoire.

⁵ Dans les journaux d'information ou les magazines, les rôles seront positifs lorsque l'action du personnage a des retombées positives physiques ou morales sur une autre personne (aide, soutien, défense, protection etc.) ou plus généralement sur la société. Les rôles seront négatifs lorsque l'action du personnage est « hors-la-loi » ou a des retombées négatives physiques ou morales sur une autre personne (blessure, peur, contrainte, pression, intimidation, mauvaises mœurs) ou plus généralement sur la société ou lorsque la situation ou le contexte dans lequel se trouve le personnage est négatif. Dans les fictions, l'indexation du rôle se rattache au bien ou au mal. Ainsi, les rôles positifs seront un personnage qui fait le bien, un personnage exemplaire ou encore le héros. Les rôles négatifs seront un personnage qui fait le mal, un personnage qui a une mauvaise conduite ou un « méchant ».



L'indexation de chaque critère est réalisée en tenant compte des catégories de sens commun supposé, c'est-à-dire, selon la perception qu'en aurait la plupart des téléspectateurs. Cette perception se constitue tout au long du programme, en fonction de nombreux éléments qui peuvent être visibles à l'écran, dits, écrits ou même induits.

Un coefficient est attribué à chaque personne ou personnage indexé en fonction de la durée du programme dans lequel il apparaît (plus ou moins de 5 min) et de son statut (« héros »⁶, « personnage principal »⁷, « personnage secondaire »⁸).

Corpus

Sont exclus du recensement :

- les membres des publics et des foules ;
- les personnes dont on parle mais dont on ne sait rien ;
- les personnes / personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes (cas de certaines œuvres d'animation).

Périmètre de l'étude

Le baromètre de la diversité de la société française 2018 a été réalisé à partir du visionnage :

- de 18 chaînes de la TNT gratuite (TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story) ainsi que de Canal + ;
- de 2 semaines de programmes : du 4 au 10 juin et du 10 au 16 septembre 2018 ;
- sur les tranches horaires de 17 h à 23 h (toute émission dont au moins 50 % de la durée prend place avant 23h ou après 17 h étant indexée dans sa totalité) ;
- de tous les programmes diffusés pendant cette tranche horaire ainsi que les programmes d'information de mi-journée des chaînes qui en diffusent (TF1, France 2, France 3, M6, C8, TMC et France Ô), à l'exception des publicités et des bandes annonces.

Ce travail d'indexation a représenté :

- près de 2 400 programmes (environ 1 450 heures) dont plus de 700 fictions (plus de 400 heures), plus de 500 programmes d'information (près de 250 heures), plus de 600 magazines/documentaires (près de 400 heures) , plus de 400 divertissements (environ 300 h) et près de 80 retransmissions sportives (plus de 50 h) ;
- plus de 37 100 personnes.

⁶ Dans les fictions : il s'agit du personnage central (souvent récurrent) ; dans les journaux / magazines ou divertissements, il s'agit de l'animateur ou du présentateur.

⁷ Dans les fictions : il s'agit des principaux personnages de l'intrigue ou des groupes de personnages d'égale importance dans l'intrigue tels qu'ils apparaissent dans des séries telles que *RIS* ou *Urgences*. Toutefois, si au cours d'un épisode, un des personnages principaux est plus mis en avant que les autres, dans ce cas, il pourra être identifié comme héros de l'épisode. Dans les journaux ou les magazines : il s'agit de l'invité principal d'un journal, d'un chroniqueur, d'un expert, d'un participant à un jeu, etc.

⁸ Il s'agit des personnages intervenant peu. Dans les journaux uniquement : les personnages intervenant dans les reportages sont des personnages secondaires. En revanche, pour les magazines avec un présentateur, les personnages intervenant dans les reportages peuvent être indexés en personnages principaux ou personnages secondaires en fonction de leur rôle dans le reportage. En ce qui concerne les magazines ou les documentaires sans présentateur, les personnages intervenant peuvent être indexés en héros, personnages principaux ou personnages secondaires en fonction de leur rôle.



ATTENTION : les résultats de la vague 2018 portent sur tous les genres de programmes. Les résultats présentés ci-après peuvent donc être comparés aux résultats de la vague 2016, 2014, 2013 et 2012, qui portent sur le même périmètre d'indexation. Ceux de 2017 et de 2015, quant à eux, ne portent que sur les programmes d'information et les magazines, particulièrement en lien avec l'actualité ainsi que sur les fictions.



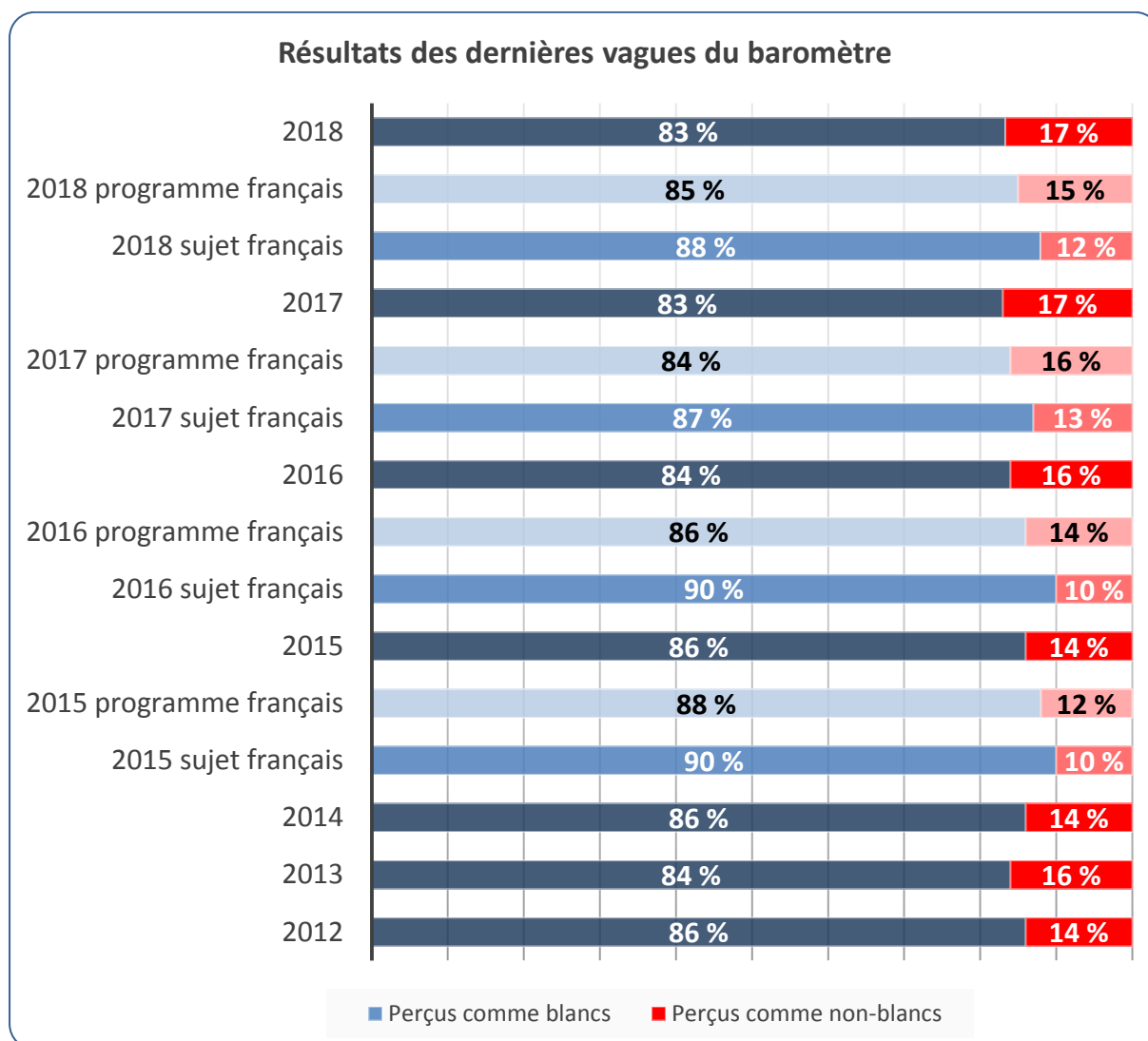
2. Résultats de l'étude

I- Un effort constaté concernant la représentation de la diversité des origines à la télévision

A. Une évolution quantitative dans la représentation des personnes vues comme « non-blanches » à la télévision

1. Une augmentation constante de la représentation des personnes perçues comme « non-blanches »

Si les personnes perçues comme « blanches » restent largement majoritaires à la télévision -elles représentent 83 % des personnes indexées-, les résultats de la vague 2018 montrent toutefois une augmentation de 2 points de la représentation des personnes perçues comme « non-blanches » sur les antennes par rapport à 2016 -17 % des personnes indexées contre 16 % en 2016 et 14 % en 2014⁹.



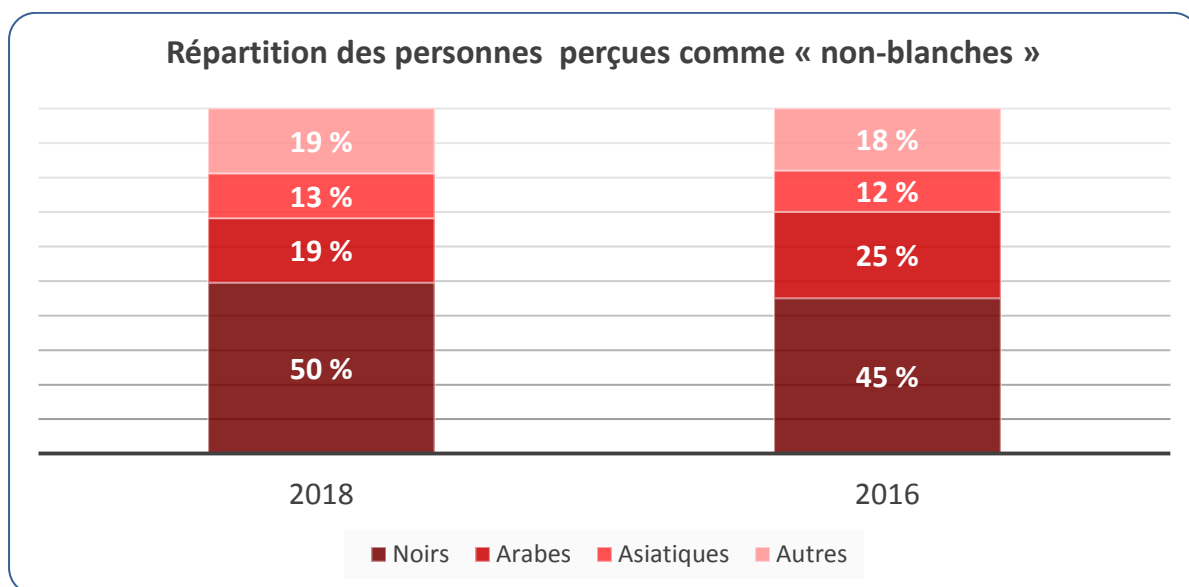
⁹ Est identifiée, comme étant un sujet français, une séquence se rapportant à l'actualité française et à la population française, qu'elle réside en métropole, en outre-mer ou à l'étranger.



Parmi les personnes perçues comme « non-blanches », une évolution est également à constater, en 2018, selon leur origine ethnoculturelle.

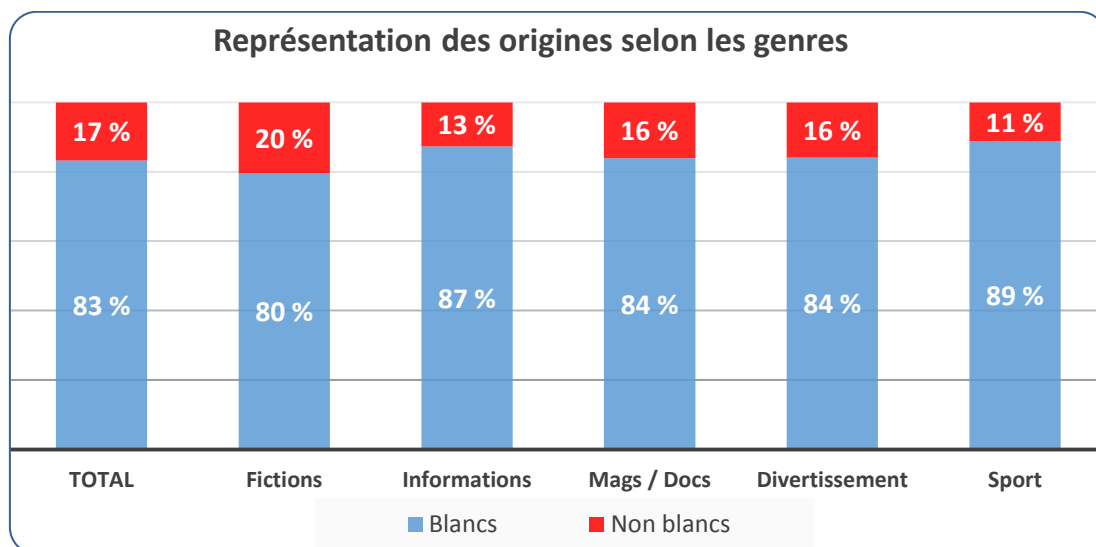
Les personnes vues comme « noires » représentent 50 % (contre 45 % en 2016) alors que les personnes vues comme « arabes » sont moins nombreuses qu'en 2016 (leur proportion étant de 19 % alors qu'elles représentaient 25 % en 2016).

La proportion des personnes vues comme « asiatiques » a, en revanche, légèrement augmenté et passe de 12 % en 2016 à 13 % en 2018.

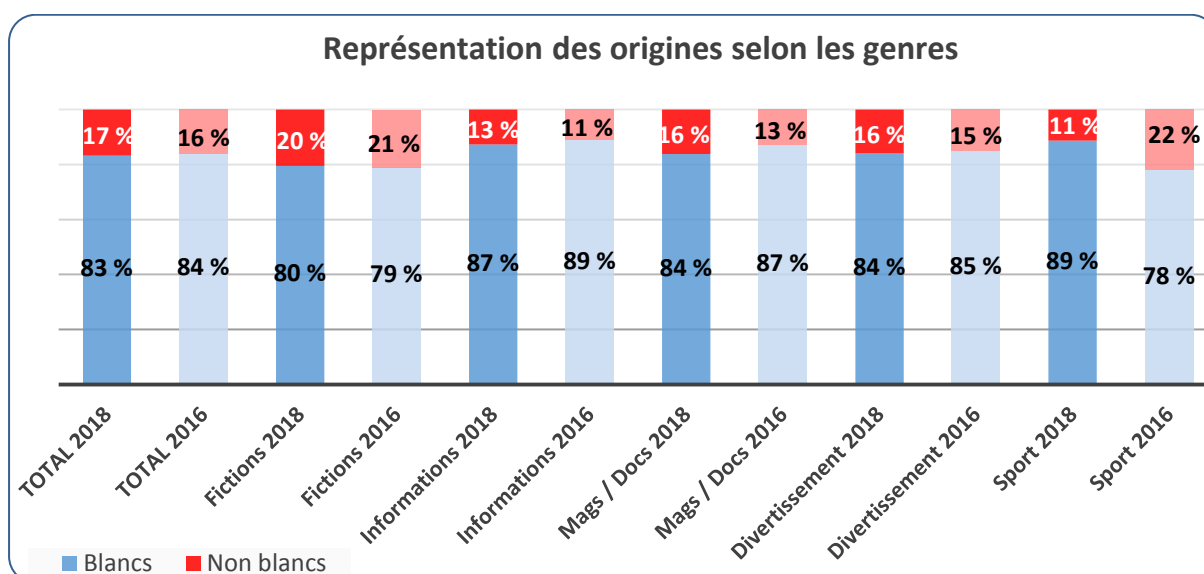


2. Des personnes perçues comme « non-blanches » plus représentées dans les fictions que les autres programmes.

La proportion de personnes perçues comme « non-blanches » est plus importante dans les fictions (20 %) que dans les autres programmes (sport 11 %, informations 13 %, magazines/documentaires 16 %, divertissement 16 %).



Entre 2016 et 2018, cette proportion a toutefois augmenté dans la majorité des programmes indexés : les programmes d'information (13 % contre 11 % en 2016), les magazines et documentaires (16 % contre 13 % en 2016) ainsi que les divertissements (16 % contre 15 % en 2016).



Quelques baisses des taux de personnes perçues comme « non-blanches » sont toutefois à signaler :

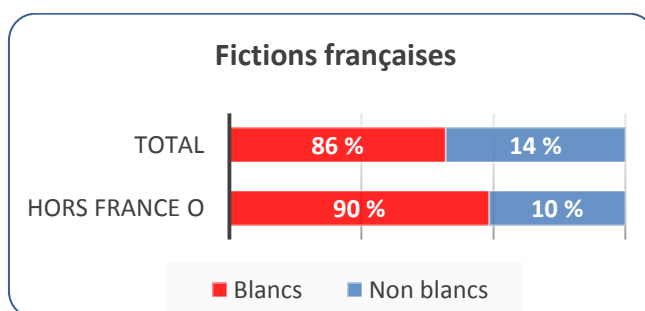
En ce qui concerne **les programmes sportifs**, la proportion de personnes perçues comme « non-blanches » a subi une baisse significative puisqu'elle passe de 22 % en 2016 à 11 % en 2018. Cette évolution s'explique par la programmation sportive (tennis, rugby, formue 1) au cours de la période d'indexation, durant laquelle les personnes perçues comme « non-blanches » sont peu représentées.

Dans les fictions françaises, 14 % des personnes sont perçues comme « non-blanches » (contre 20 % dans les fictions en général).

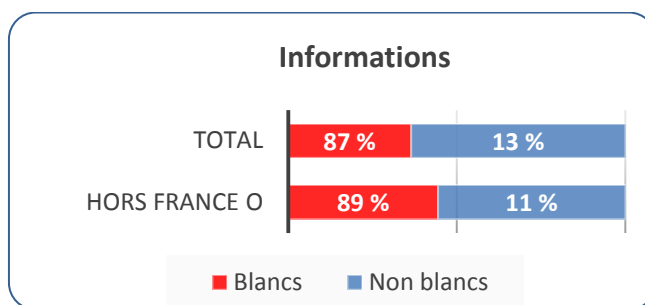


Bien que ce pourcentage soit particulièrement important dans les fictions françaises diffusées sur France Ô -*Qu'Allah bénisse la France* (81 %), *Villa Karayib* (73 %), *Meurtres aux paradis* (65 %), *Domino à Kaz* (54 %)-, cela ne suffit pas à augmenter le taux de personnes perçues comme « non-blanches » dans les fictions françaises, toutes chaînes confondues (ce taux s'élevait à 17 % en 2016). Par ailleurs, la chaîne France Ô ne doit pas servir d'alibi pour augmenter les taux de personnes perçues comme « non-blanches » dans les fictions françaises car son impact sur les téléspectateurs est relatif, notamment au regard des audiences limitées réalisées par la chaîne¹⁰.

Ainsi, il apparaît que le bon résultat obtenu sur les fictions est dû aux fictions étrangères diffusées sur les chaînes de télévision.



S'agissant de **l'information**, la proportion des personnes vues comme « non-blanches » est de 13 %. Le taux passe à 11 % si l'on écarte France Ô du champ d'indexation.



¹⁰ Source Médiamétrie : pour le mois de janvier 2018, la part d'audience de France Ô s'élevait à 0,5 % soit le chiffre le plus faible de la chaîne pour un mois de janvier.

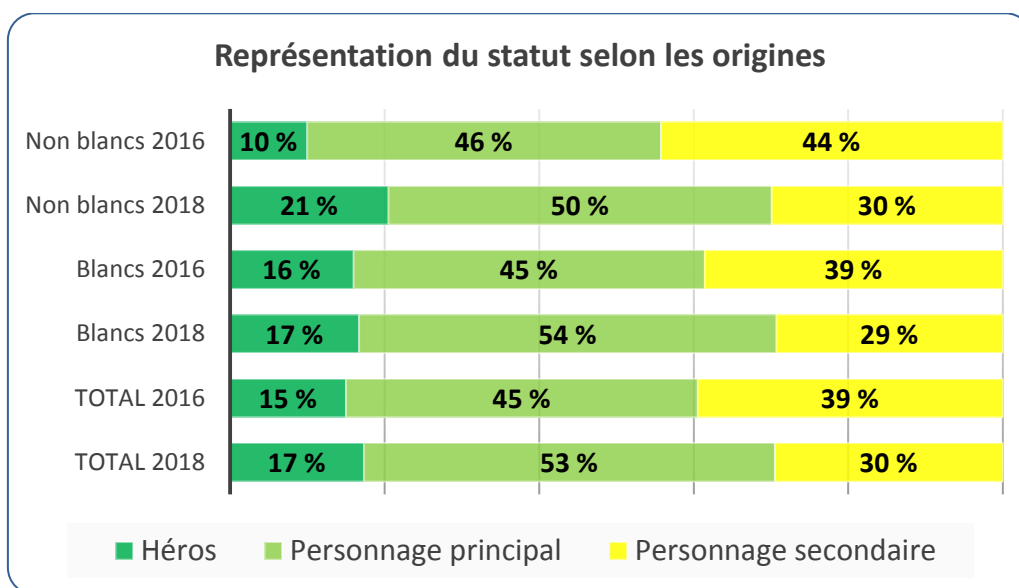


B. Une évolution qualitative dans la représentation des personnes vues comme « non-blanches » à la télévision

1. Une proportion plus importante de « héros » dans la population « non-blanche » que dans la population « blanche »

Dans les programmes indexés, les rôles se répartissent à hauteur de 17 % de personnages perçus comme « héros », 53 % de personnages principaux et 30 % de personnages secondaires.

Les résultats de la vague 2018 du baromètre de la diversité montrent, que, parmi les personnes perçues comme « non-blanches », 21 % ont le statut de héros contre 17 % pour les personnes perçues comme « blanches ».



On note par ailleurs que la part en pourcentage de « héros » parmi les personnes perçues comme « non-blanches » a connu une forte augmentation par rapport à 2016 puisqu'elle passe de 10 % à 21 %.

Cette part importante est le résultat de deux facteurs cumulatifs :

- une présence plus importante des héros perçus comme « non-blancs » dans les séries (29 %) par rapport à 2016.



Liste des séries diffusées au cours de la période d'indexation :

TF1 :

Au nom du père
Un Air de famille

TMC :

Dernier Voyage
Naissance d'un mythe
La Guerre des gangs

CSTAR :

Erreur de diagnostic
Héros d'un jour

CANAL PLUS :

Ne jamais remettre à plus tard
Un si joli visage

GULLI :

L'heure de vérité
Le Super Acier Ninja
Les Loups Garous
Spray miracle qui repousse les monstres
Toxique Saint Valentin
Un Nouvel Allié
Un Power Ranger préparé en vaut deux

France Ô :

The Book of Negroes

- une surreprésentation des héros perçus comme « non-blancs » dans les vidéomusiques (54 % en 2018 vs 15 % en 2016).

Liste des programmes de vidéomusiques diffusées au cours de la période d'indexation

2018 :

CSTAR :

Bob Marley
Djadja
Django
La même
La pluie
Mafiosa
No tears left to cry
Remind me to forget
TOP 90 S
TOP CStar
TOP France
TOP Streaming
These Days
Zombie

FRANCE 2:

Fatoumata Diawara –Nterini -
Manitoumani

2016 :

D17 :

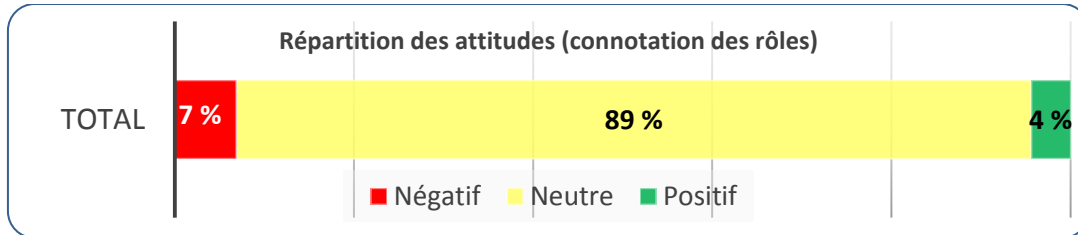
No me mires mas
Je te pardonne
Liberté
On s'endort
On écrit sur les murs
Work from home



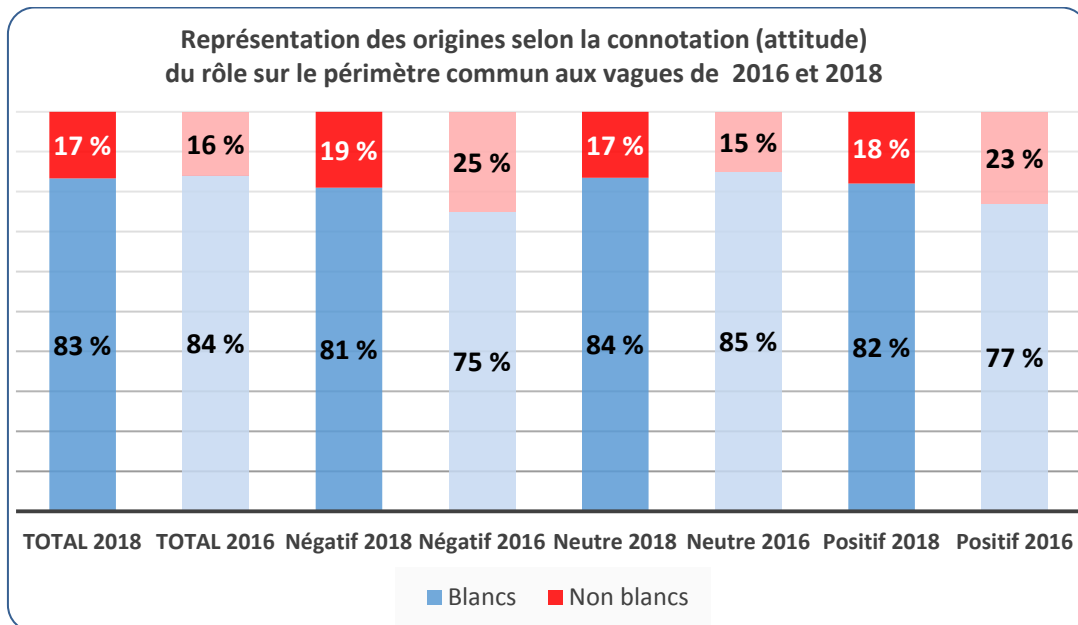
2. Une représentation rééquilibrée des rôles à connotation négative, positive et neutre malgré une persistance des personnes perçues comme « non-blanches » dans les activités marginales et illégales

Les personnes indexées sont essentiellement représentées dans des rôles « neutres » (89 % des rôles tenus).

4 % d'entre elles occupent un rôle ayant une connotation négative et 7 % un rôle ayant une connotation positive.



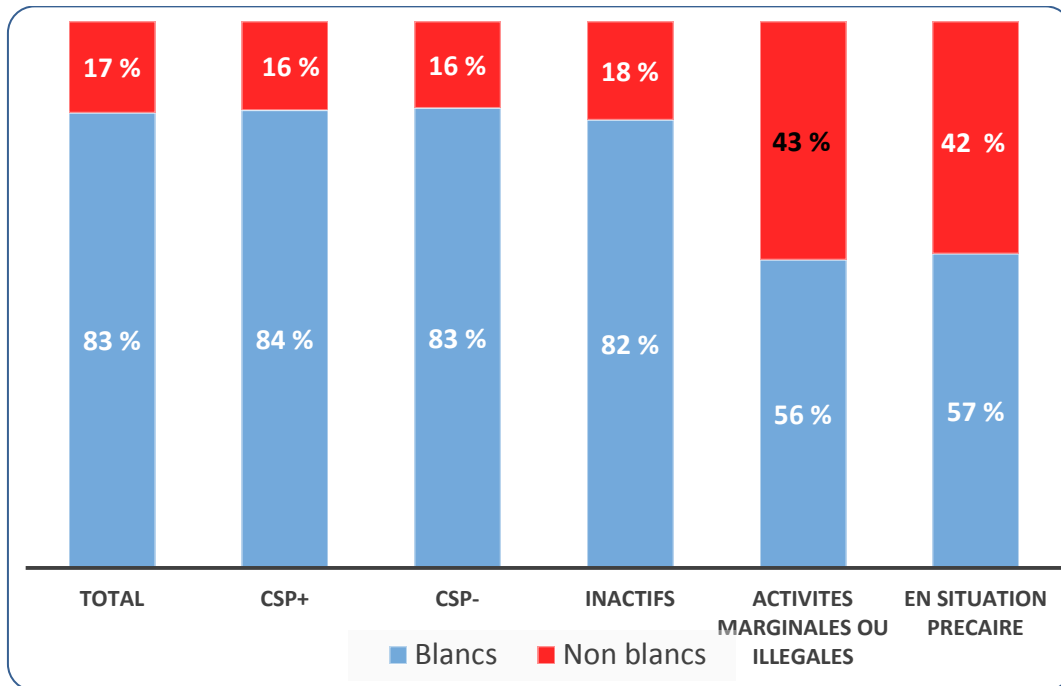
On observe, avec satisfaction, une baisse du taux des personnes perçues comme « non-blanches » dans des rôles à connotation négative (19 % en 2018 contre 25 % en 2016) ainsi qu'une amélioration de la représentation des personnes perçues comme « non-blanches » dans les rôles à connotation neutre par rapport à 2016 (17 % contre 15 %). La proportion des rôles à connotation positive a, quant à elle, diminué chez les personnes perçues comme « non-blanches » (18 % en 2018 contre 23 % en 2016).





Si on peut se réjouir de cette évolution s'agissant des rôles tenus par les personnes perçues comme « non-blanches », il est à noter que ces dernières se retrouvent pour autant toujours surreprésentées dans les activités marginales ou illégales (à hauteur de 43 %).

Représentation des origines selon la connotation et la situation socioprofessionnelle





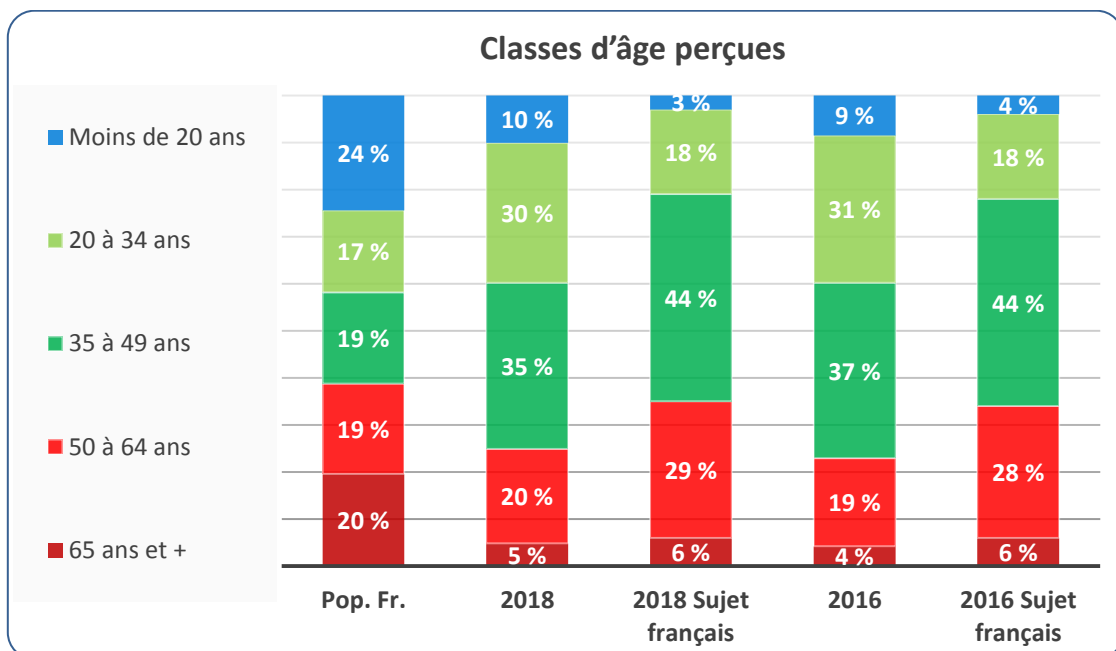
II. Un effort à poursuivre concernant la représentation des âges, des situations professionnelles et du handicap

A. Une représentation déséquilibrée des personnes selon leur âge et leur situation professionnelle

1. Une représentation toujours éloignée de la réalité

a) Selon l'âge

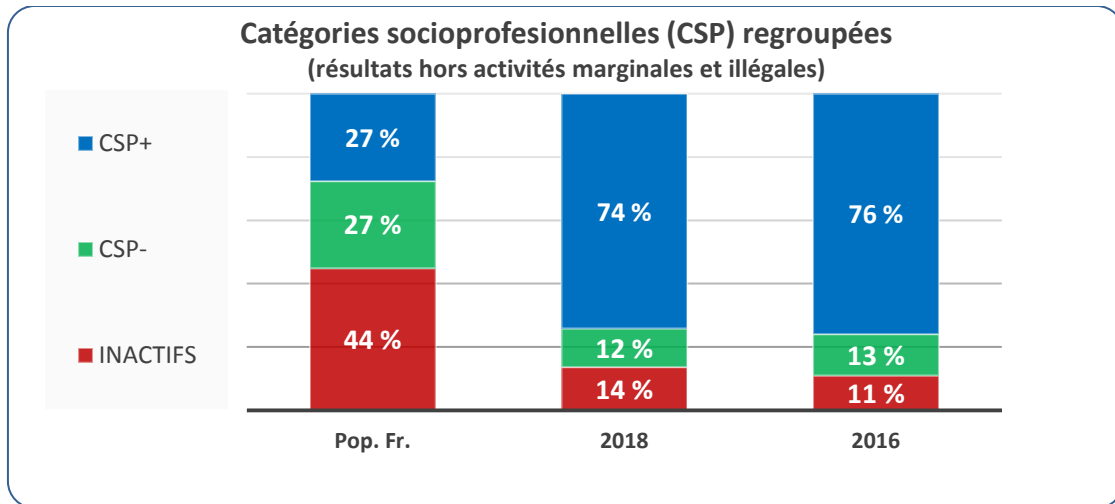
S'agissant de l'âge, il apparaît clairement une sous-représentation des plus jeunes et des plus âgés à la télévision¹¹ : seulement 10 % des personnes indexées ont moins de 20 ans et 5 % plus de 65 ans. Lorsque les séquences indexées se rapportent à l'actualité française et à la population française (sujet français), ce pourcentage tombe à 3 % et 6 % en 2018.



b) Selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

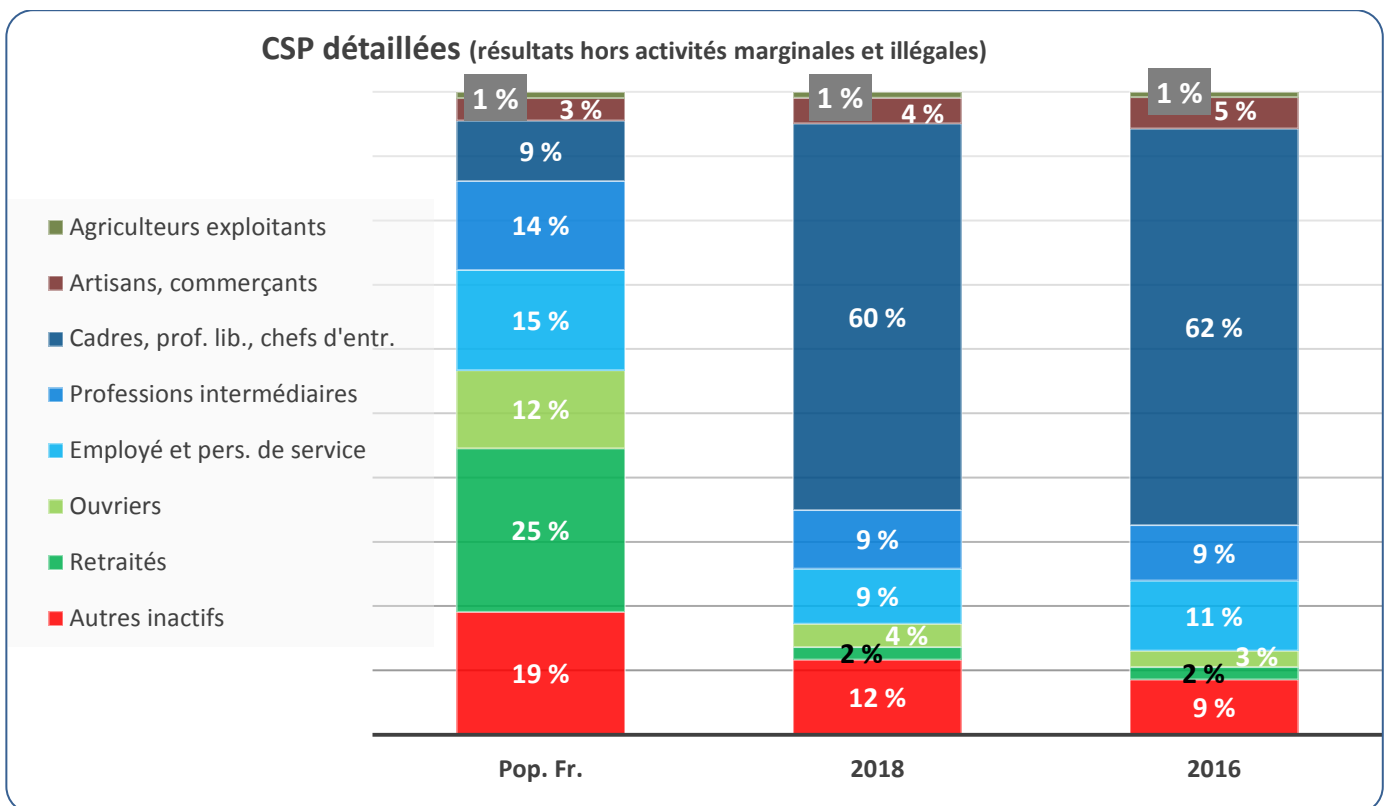
Les catégories socioprofessionnelles représentées à l'écran ne sont pas le reflet de réalité professionnelle française : les catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+) sont surreprésentées (74 %) au détriment des catégories socioprofessionnelles inférieures (CSP-), représentées à hauteur de 12 %, et des inactifs (14 %).

¹¹ Selon les données établies par l'INSEE en 2016, la population française est composée de 24,6 % de personnes de moins de 20 ans.



Cette tendance reste à peu près stable en 2018, même si l'on peut relever une diminution de deux points dans la représentation des catégories socio-professionnelles supérieures et une augmentation de trois points dans la représentation des inactifs par rapport à 2016.

On peut souligner que les retraités ne représentent que 2 % des personnes indexées alors qu'ils sont recensés à hauteur de 25 % dans la société française¹². Les ouvriers sont, quant à eux, représentés à hauteur de 4 % alors qu'ils composent 12 % de la société française¹³.



¹² Données établies par le DRESS : il y a 15,6 millions de personnes à la retraite aujourd'hui.

¹³ Données établies par l'INSEE en 2017.



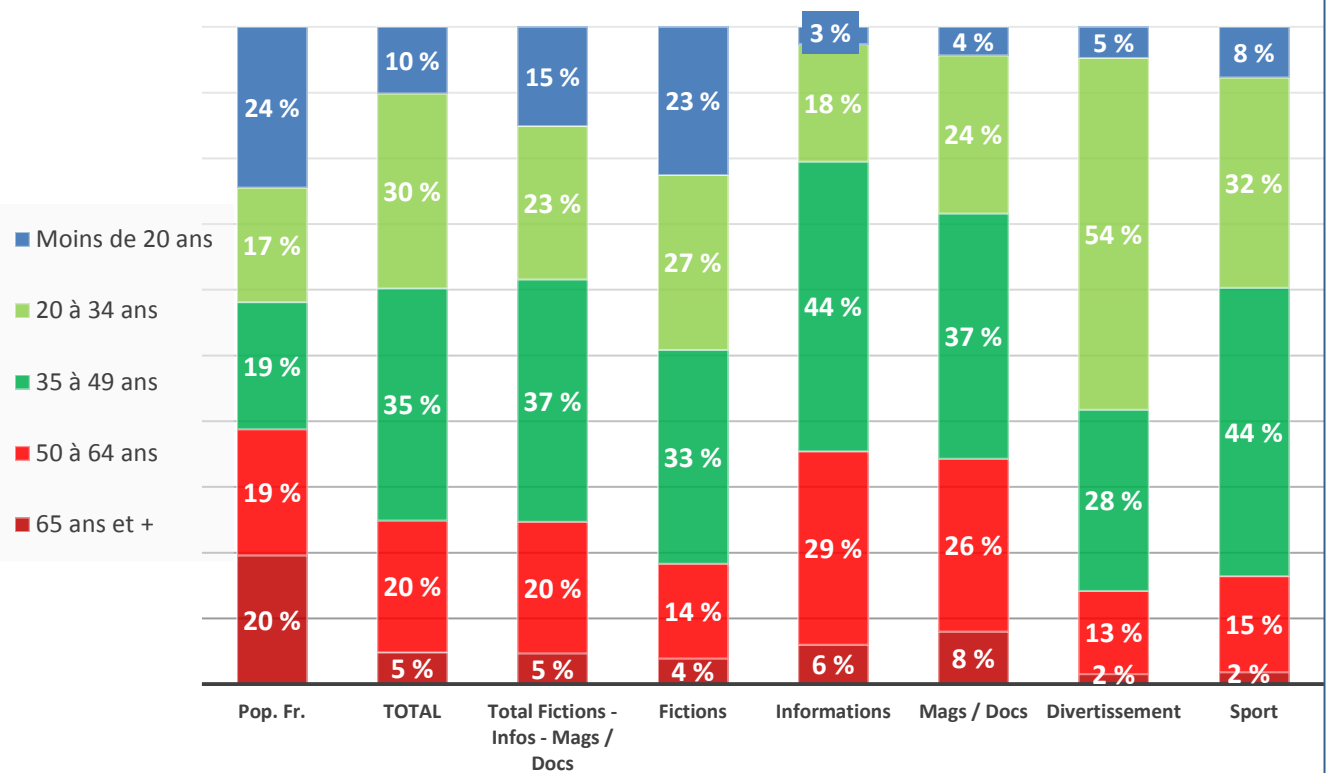
2. Une représentation qui fluctue selon le genre du programme

a) Selon l'âge

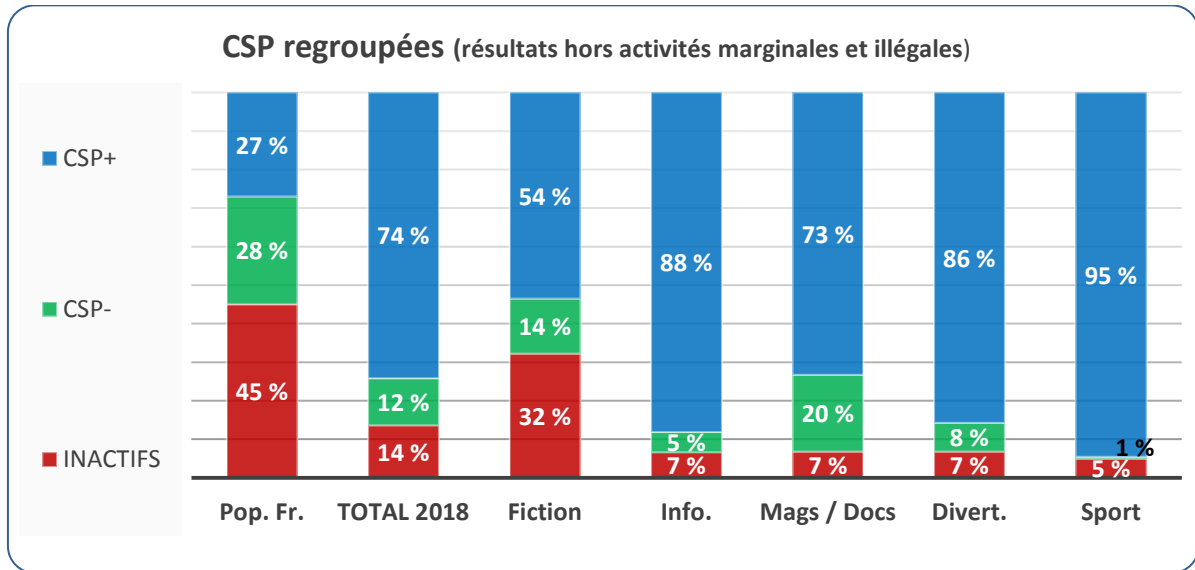
Les personnes de 20 à 34 ans sont davantage représentées dans les divertissements (54 %) et le sport (32 %) que dans les autres genres de programmes (elles représentent 30 % tous genres confondus).

Les classes d'âge les plus âgées sont, quant à elles, plus présentes dans les programmes d'information. Les personnes de 50 à 64 ans y représentent 29 % des personnes indexées contre 20 % tous genres confondus.

Vague 2018 - Représentation des âges selon les genres



b) Selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)



Ce phénomène est plus important sur certains programmes : en sport, 95 % des personnes à l'écran sont vues comme CSP + alors que dans les fictions, on se rapproche plus de la répartition de la population française.

B. Une représentation très faible et peu diversifiée du handicap perçue à l'antenne

1. Une représentation très faible



0,7 %

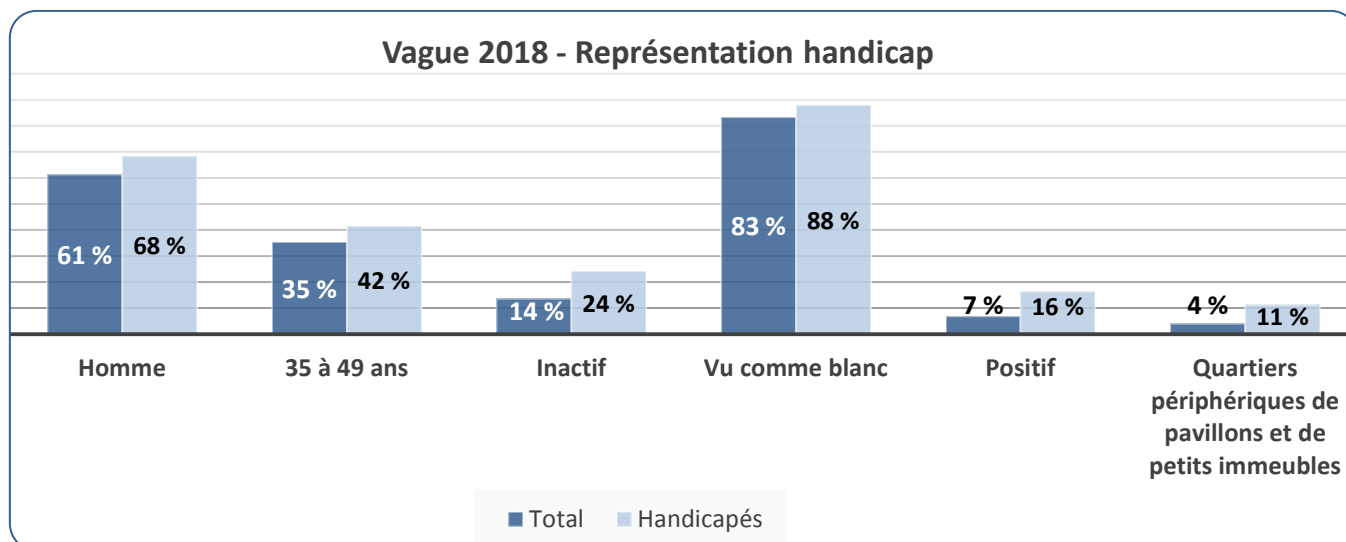
La représentation du handicap reste toujours très marginale : seulement 0,7 % du total des individus indexés, en 2018, est perçu comme étant en situation de handicap. Cette proportion n'a quasiment pas évolué depuis la vague 2016 du baromètre.

En effet, les chiffres issus des différentes études menées par des organismes institutionnels ou spécialisés montrent que le handicap est bien plus présent dans la population qu'il n'est représenté à la télévision. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, 12 millions de Français sur 66 millions (20 % environ) seraient handicapés ou en situation de handicap.



2. Une représentation peu diversifiée

Globalement, les personnes en situation de handicap sont des hommes blancs, de 35 à 49 ans, inactifs, ayant un rôle positif, habitant les quartiers périphériques.



Le handicap moteur représente 26 % des handicaps perçus, quand le nanisme pèse pour 19 %, les handicaps mentaux ou psychiques¹⁴ pour 12 % et les handicaps visuels ou auditifs pour 10 %.

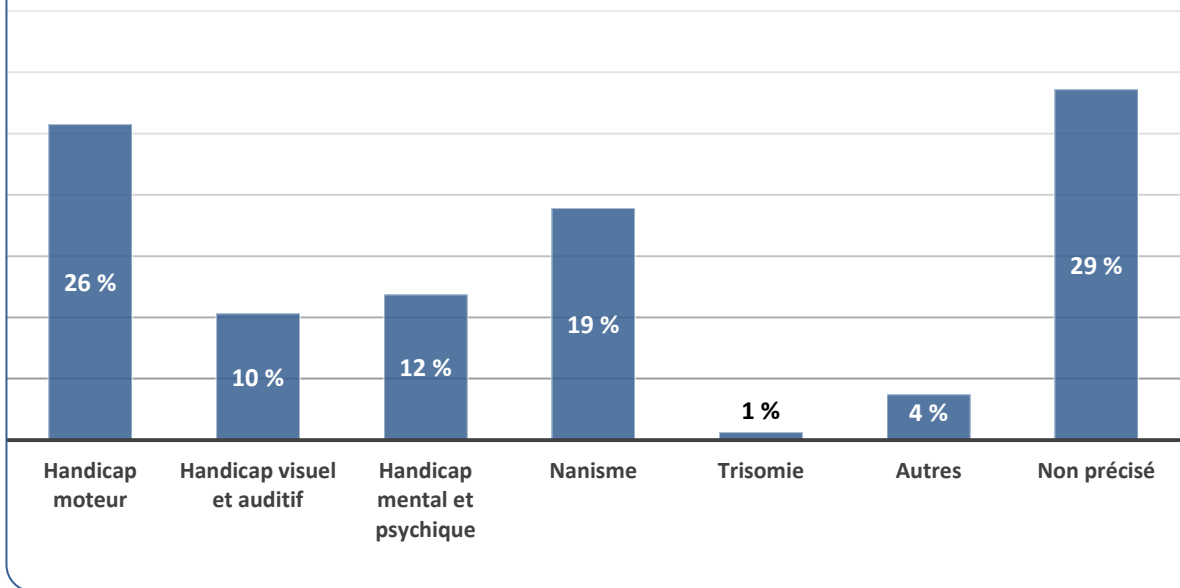
Or, parmi les Français handicapés, 9,6 millions auraient un handicap invisible, 1,5 millions seraient atteints d'une déficience visuelle et 850 000 auraient une mobilité réduite¹⁵.

¹⁴ Source <http://www.handicaps.sports.gouv.fr/index.php/publics-et-pratiques-sportives/publics/82-le-handicap-mental-et-psychique> : Le handicap mental est la conséquence d'une déficience intellectuelle. Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de prise de décision. Le handicap psychique est, quant à lui, la conséquence d'une maladie mentale ou de troubles du développement mental. La personne souffre de déséquilibres d'origines diverses qui entachent son mode de comportement d'une façon momentanée ou durable et inégalement grave. Il n'affecte donc pas directement les capacités intellectuelles mais plutôt leur mise en œuvre.

¹⁵ L'INSEE estime que 13,4 % ont une déficience motrice, 11,4 % sont atteints d'une déficience sensorielle, 9,8 % souffrent d'une déficience organique, 6,6 % sont atteints d'une déficience intellectuelle ou mentale, 2 à 3 % de la population utilise un fauteuil roulant.



Vague 2018 - Représentation handicap





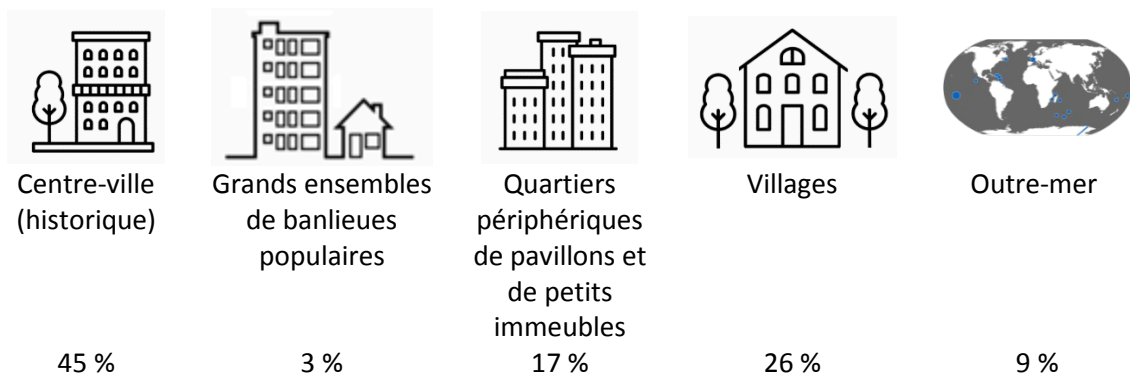
III. Un effort à accentuer concernant deux nouveaux sujets de préoccupation du Conseil : la représentation de la diversité des territoires et de la précarité

A. Une diversité des territoires peu visible à l'antenne

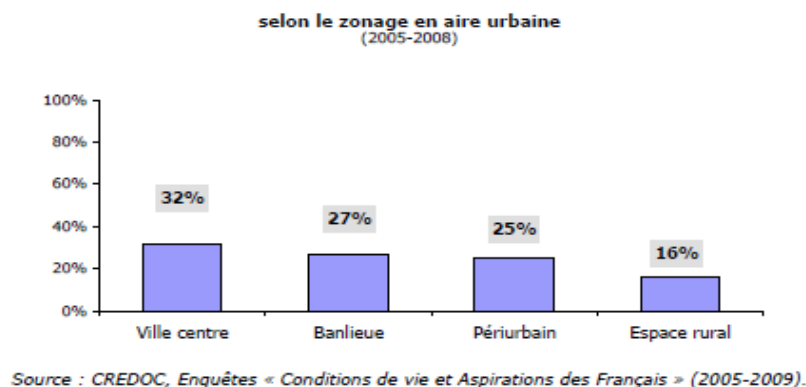
1. Une très faible représentation des grands ensembles de banlieues populaires et des quartiers périphériques

Les résultats de la vague 2018 du baromètre de la diversité montrent que les personnes résidant dans les grands ensembles de banlieues populaires sont très peu représentées à l'antenne (3 % des lieux de résidence connus), de même que celles résidant dans les Outre-mer (9 %) et les quartiers périphériques (17 %).

Répartition géographique connue des personnes indexées

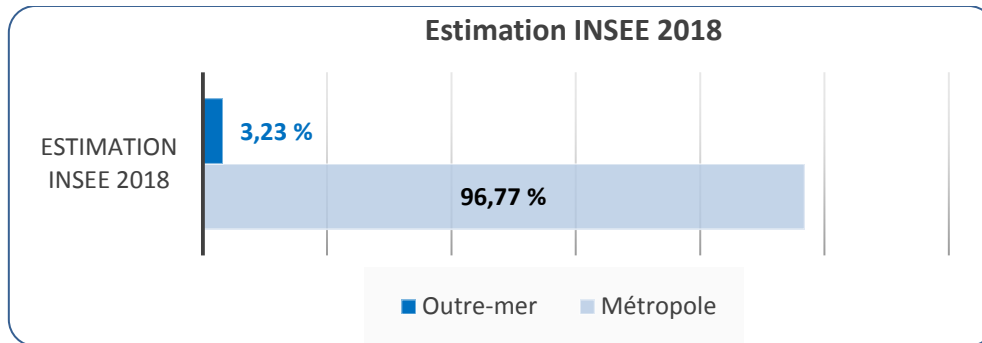


D'après une étude du CREDOC¹⁶, la population française serait répartie territorialement ainsi : 32 % en centre-ville, 27 % en banlieue, 25 % dans les zones périurbaines et 16 % dans les espaces ruraux.



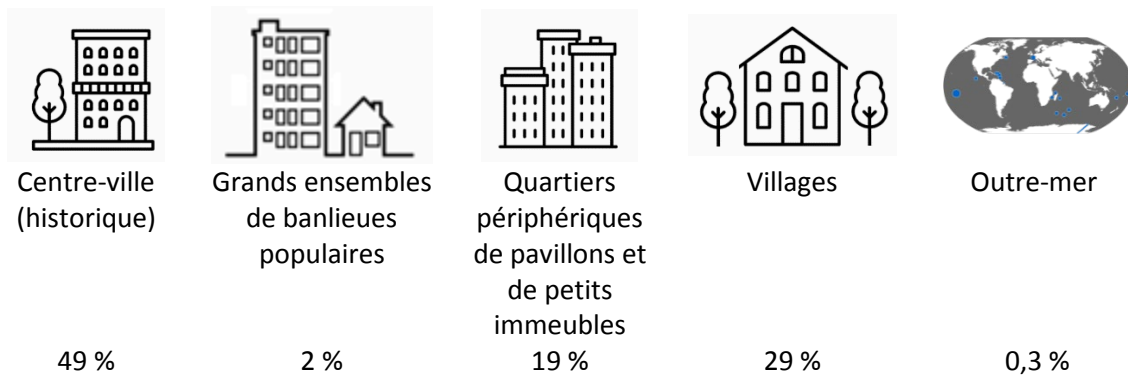
Par ailleurs, il est intéressant de noter que les départements et territoires d'Outre-mer concentrent 3,23 % de la population française.

¹⁶ CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » (2005-2009).



Si l'on s'intéresse aux résultats de l'indexation en ne prenant pas en compte ceux de la chaîne France Ô, les personnes perçues comme résidant dans les Outre-mer ne sont présentes à l'écran qu'à seulement 0,3 %.

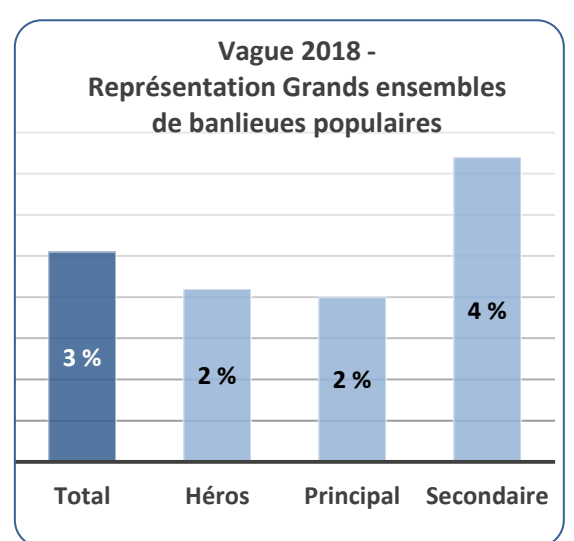
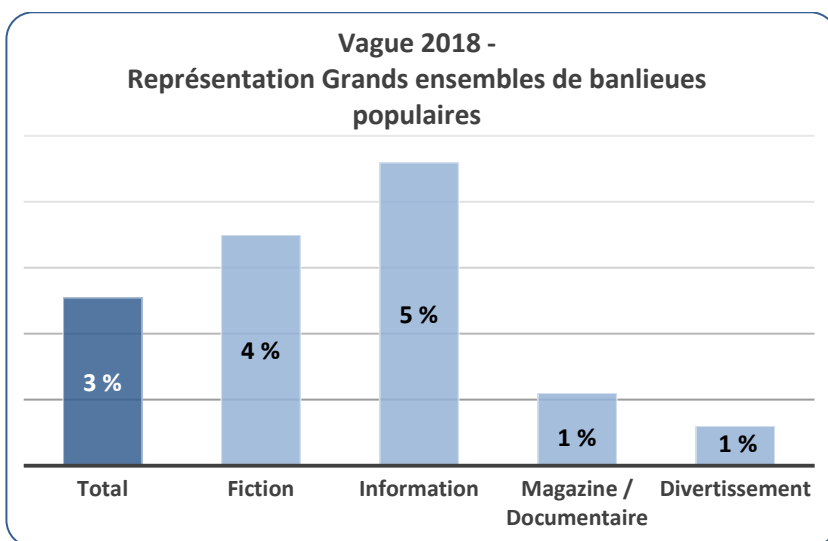
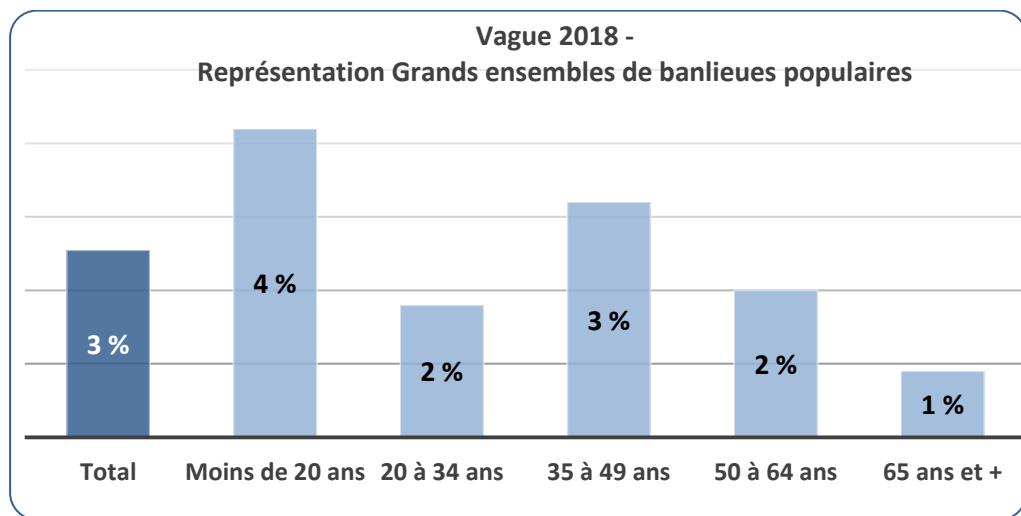
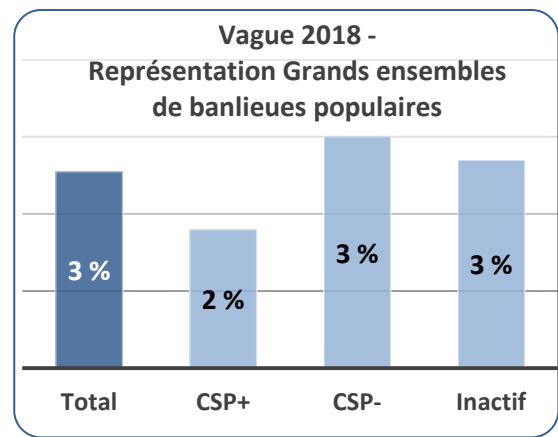
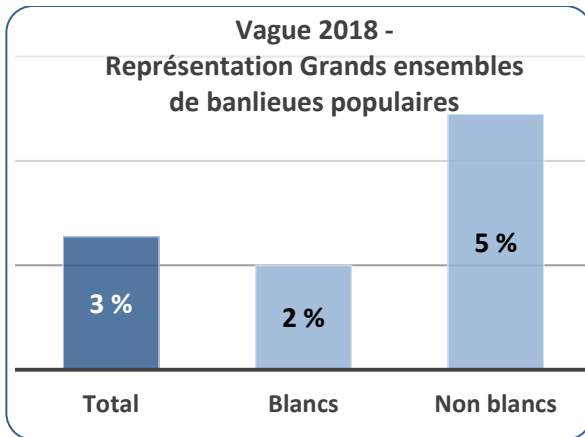
Répartition géographique connue des personnes indexées hors France Ô



2. Une représentation stéréotypée des grands ensembles de banlieues populaires lorsqu'elle a lieu

Les personnes évoluant dans les grands ensembles de banlieues populaires sont essentiellement perçues comme « non-blanches », inactives et âgées de moins de 20 ans.

Ce profil de personne se retrouve davantage dans les fictions et l'information, dans des rôles secondaires.



B. Une quasi-absence des personnes en situation de précarité

1. Une faible représentation des personnes en situation de précarité

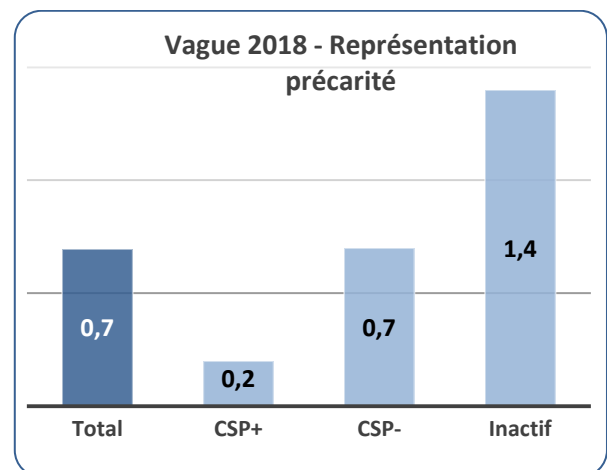
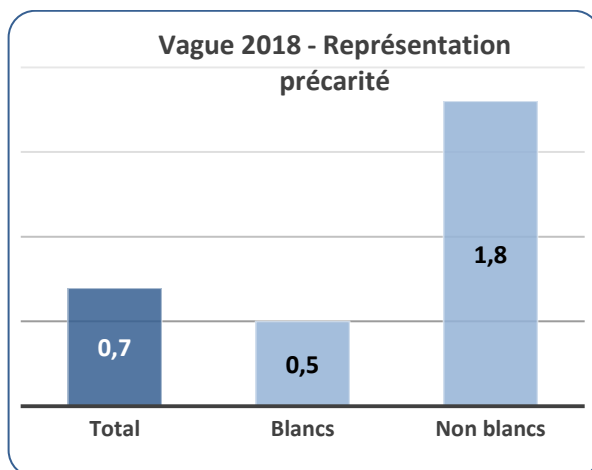
Le nombre de personnes perçues comme étant en situation de précarité sur la vague 2018 du baromètre est bien en deçà de la réalité économique et ne s'élève qu'à 0,7 %. En effet, la France compte 25,8 millions d'emplois, occupés par 22,9 millions de salariés et 3 millions d'indépendants. Parmi ces emplois, 13 % sont considérés comme des emplois précaires (soit 3,4 millions de personnes)¹⁷. Même si ces chiffres ne portent que sur les emplois précaires, cela montre bien que la représentation à l'antenne est très éloignée de la réalité.

0,7 %



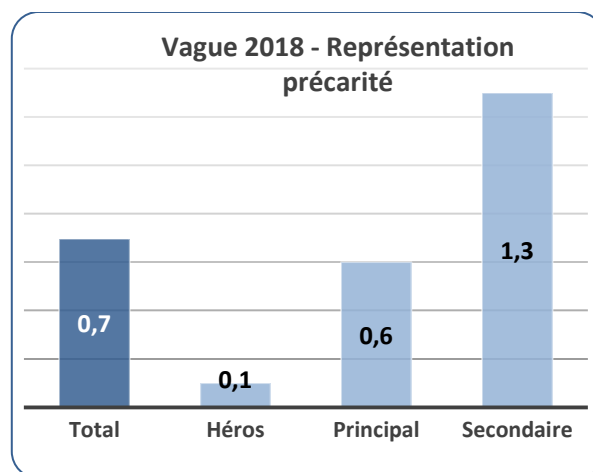
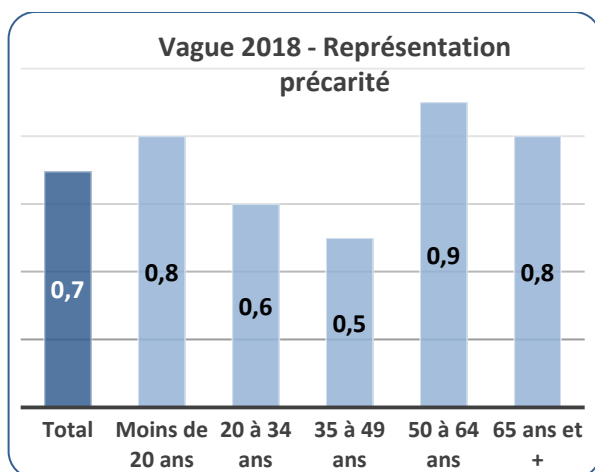
2. Un profil des personnes en situation de précarité peu diversifié

Les personnes en situation précaire indexées sont perçues essentiellement comme « non-blanches » et inactives et sont des personnages secondaires à l'antenne. A cela s'ajoute le constat selon lequel il y a une très faible représentation des grands ensembles de banlieues populaires, lieux où les personnes en situation de précarité sont statistiquement plus nombreuses¹⁸.



¹⁷ Données issues de www.observatoiredesinegalites.fr

¹⁸ Rapport annuel 2017 de l'Observatoire national de la politique de la ville, 4.1 Développement de l'activité économique et de l'emploi.



*

*

*

Les résultats de la vague 2018 du baromètre de la diversité montrent une évolution substantielle de la représentation des personnes perçues comme « non-blanches » dans les programmes indexés, tant quantitativement que qualitativement. Ces résultats sont le fruit d'un travail collaboratif et concerté entre le Conseil et les chaînes.

Toutefois, des efforts restent à fournir pour améliorer la visibilité des personnes handicapées, des plus jeunes et des plus âgés ainsi que des catégories socioprofessionnelles inférieures et des inactifs.

Le Conseil attend également des chaînes qu'elles prennent les mesures nécessaires pour améliorer la représentation de la précarité et de la diversité des territoires –données désormais incluses dans le baromètre de la diversité-.

